

## AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, le 2 juillet 1947

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

### INTERPELLATION

Pour mercredi, le 2 juillet 1947

No 1.

Par l'honorable sénateur Duff:

26 juin—Qu'il demandera au gouvernement—

Des Provinces maritimes me parvient de bonne source l'information que des navires de pêche des Etats-Unis, communément appelés et connus sous le nom de chalutiers à barrots, et qui opèrent sur les Grands Bancs de Terre-Neuve et sur d'autres bancs de l'Atlantique-Nord, retirent leurs chaluts et les remontent des fonds sur le navire une vingtaine de fois par jour et déversent sur leurs ponts le poisson qui s'y trouve, qu'ils y choisissent l'aiglefin et renvoient à la mer toute la morue prise dans ces filets. D'où il résulte que des centaines de tonnes de grosses et de moyennes morues comestibles, en sus du petit poisson de trop petit poids pour être mangé, sont rejetées, mortes, à l'eau et vont putréfier les fonds et y chasser le poisson, qui va se réfugier ailleurs.

Le gouvernement sait-il que des chalutiers étrangers de France, d'Espagne et d'ailleurs, capables de charger chacun trois millions de livres de poisson fendu et salé, pêchent sur les bancs et rejettent à la mer l'aiglefin mort, aussi bien les mâles que les femelles chargés d'œufs?

Le gouvernement sait-il aussi que des équipages de chalutiers canadiens rangent leurs navires sur les bancs et que, selon le rapport du capitaine, l'un de ces chalutiers, durant les derniers quinze jours, a retiré quelque sept cent mille livres de poisson et qu'il en a rejeté à la mer quelque quatre cent mille livres de poisson mort ou demi-mort, pour n'en apporter que trois cent mille livres au marché?

Le gouvernement sait-il aussi que, non seulement ces chalutiers à barrots venant de différents pays, mais que des navires que leurs propriétaires canadiens ont été encouragés à construire en recevant du Trésor fédéral un franc cadeau de \$165 par tonneau, et un prêt du Trésor provincial de la Nouvelle-Ecosse s'élevant à soixante-dix mille chacun, exploitent les fonds de pêche de